

TARIF DE BASE :

Subsidié : 13,2%
Non subsidié : 11%
France : 12 %

MINIMUM :

Capacité de la salle x 32% x prix d'entrée moyen x tarif de base (11 ou 13,2%)
x % part de la Sabam dans l'œuvre

Tarif de base :

1. Le tarif de base est indicatif. Les auteurs peuvent poser des conditions plus élevées.
2. Le tarif de base est calculé sur les recettes brutes ou le coût du plateau si celui-ci est plus élevé.
3. Coût du plateau = montant qui est mis à la disposition d'une compagnie pour la représentation d'une production. La TVA doit être déduite de cette somme. Des frais de transport et de séjour peuvent être déduits à concurrence de 35% maximum s'ils ont été mentionnés séparément dans le contrat de représentation.
4. Recettes brutes = toute somme (entrée, abonnement, achat d'un programme obligatoire) qui doit être payée pour avoir accès à la salle où la représentation a lieu. La TVA doit être déduite ainsi que les taxes communales éventuelles et les frais bancaires liés à la billetterie. Les cartes d'entrée libre prévues en contrepartie d'un contrat de sponsoring sont à ajouter aux recettes brutes des entrées, pour le montant total de leur valeur effective.
5. Si le calcul des droits sur la base du coût du plateau ou des recettes brutes est inférieur au minimum forfaitaire, ce minimum est alors appliqué. Pour ce qui est des séries, le calcul s'effectue sur le coût total du plateau ou des recettes brutes.
6. En cas de non-envoi par l'organisateur du relevé des recettes, la tarification se fera sur la base d'une salle pleine.

Minimum :

1. Le minimum est indicatif. Les auteurs peuvent poser des conditions plus élevées.
2. Le minimum est appliqué pour toutes les représentations pour lesquelles aucune recette ne peut être indiquée et aucun coût du plateau n'a été payé. Toutes les formules impliquant des représentations gratuites offertes par exemple aux sponsors sont sujettes à une perception forfaitaire. Une exception est faite pour les try-outs, à condition qu'aucun public payant ne soit présent à ces représentations et qu'aucune entrée ne soit offerte dans le cadre d'un contrat de sponsoring.
3. Un minimum absolu de € 50 HTVA est d'application. En France, ce minimum absolu est de € 110 HTVA. Le minimum forfaitaire est plafonné à 1000€.
4. Capacité de la salle : nombre de places assises disponibles.
5. Prix d'entrée = prix d'entrée moyen ((prix d'entrée minimum + prix d'entrée maximum)/2). Seuls les tickets qui sont portés en compte à la caisse sont pris en considération. Les tickets à prix réduit ou en prévente n'entrent pas en ligne de compte. En cas de représentations gratuites, l'on prend comme prix du billet la moyenne des prix s'appliquant aux autres représentations de la série.

Majorations

Le tarif de base est majoré de 10% - avec un minimum de € 10 - pour les représentations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation par l'organisateur au moins deux jours au préalable. Le tarif de base est majoré de 15% - avec un minimum de € 25 - pour les représentations n'ayant fait l'objet d'aucune demande d'autorisation au préalable.